

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU DOMAINE-DU-ROY  
MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE**

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 FÉVRIER 2020**

À une séance régulière du conseil municipal légalement tenue le 3 février 2020, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, sous la présidence de son honneur Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon.

Sont également présents, les conseillers :

Claude Martel  
Josée Crane  
Tony Potvin  
Caroline Roberge  
Annie Lapointe  
Réal Bérubé

Formant quorum.

---

**Ordre du jour**

**Ouverture**

Ouverture de la séance par madame la mairesse

**1. Administration**

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020
- 1.3 Approbation de la liste de correspondance et documents reçus au 31 janvier 2020
- 1.4 Rapport général de la mairesse

**2. Finances**

- 2.1A Approbation des comptes à payer du mois de janvier 2020
- 2.1B Certificat de disponibilité de crédits
- 2.2 Approbation du rapport budgétaire au 31 décembre 2019
- 2.3 Autorisation de paiement services professionnels – L'atelier d'architecture de la Pointe-Sphérique Inc. pour le Centre sportif
- 2.4 Autorisation de paiement Magéco LMG
- 2.5 Brunch bénéfice – Filles d'Isabelle, Le cercle Notre-Dame-du-Lac, n° 934
- 2.6 Membranes Filmtec – eau potable
- 2.7 Autorisation du paiement des taxes – Centre communautaire
- 2.8 Autorisation de paiement services professionnels – L'atelier d'architecture de la Pointe-Sphérique Inc. pour le garage
- 2.9 Demande d'aide financière – MEPAC
- 2.10 Demande d'aide financière – RÉCIF 02

**3. Personnel**

**4. Matériel, équipement, fournitures**

**5. Propriétés et espaces loués**

**6. Sécurité publique**

**7. Transport routier**

**8. Hygiène du milieu**

**9. Urbanisme et mise en valeur du territoire**

- 9.1 Demande au règlement PIIA numéro 18-22, 108, rue Principale
- 9.2 Demande au règlement PIIA numéro 18-22, 164, rue Principale

**10. Loisirs et culture**

- 10.1 Présentation d'un projet dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives

**11. Varia**

- 11.1 Équilibrage du rôle d'évaluation foncière
- 11.2 Les journées de la persévérance scolaire 2020
- 11.3 Demande de la Paroisse Saint-Thomas-d'Aquin

**12. Période de questions**

**13. Levée de l'assemblée**

---

## **OUVERTURE**

Mot d'ouverture de la séance par Mme la Mairesse qui préside l'assemblée par la suite.

### **1. ADMINISTRATION**

#### **1.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résol. 20-029

Madame la mairesse fait lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Tony Potvin appuyé par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté et rédigé.

**ACCEPTÉE**

#### **1.2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JANVIER 2020**

Résol. 20-030

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020;

ATTENDU QUE Madame la mairesse résume les principaux points discutés au cours de la réunion;

ATTENDU QU'il respecte le contenu des discussions ainsi que les décisions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020 soit et est approuvé tel que présenté et rédigé.

**ACCEPTÉE**

#### **1.3 APPROBATION DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS REÇUS AU 31 JANVIER 2020**

Résol. 20-031

ATTENDU QUE la liste de correspondance et documents reçus au 31 janvier 2020 a été donnée aux membres du conseil municipal avant la réunion et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE les questions soulevées par les conseillers et les conseillères ont reçu explications de la part de Mme la mairesse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste de correspondance et documents reçus au 31 janvier 2020 soit acceptée telle que présentée et rédigée.

**ACCEPTÉE**

## 1.4

**RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MAIRESSE**

- Carnaval
- Tournoi de hockey

## 2.

**FINANCES**

## 2.1A

Résol. 20-032

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2020**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des comptes à payer du mois de janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Annie Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer de janvier 2020 suivants soient approuvés :

Janvier 2020		
	Montant du chèque	Total par fournisseur
<b>Folio 700 084</b>		
Postes Canada	2 075,30 \$	2 467,65 \$
CSST	169,74 \$	169,74 \$
Combeq	436,91 \$	436,91 \$
Martin Cloutier	859,37 \$	859,37 \$
MRC du Domaine-du-Roy	61 386,07 \$	65 128,42 \$
Bibliothèque Municipale	7 275,00 \$	7 275,00 \$
Postes Canada (annulé)	392,25 \$	- \$
Postes Canada (annulé)	(392,25) \$	- \$
Ministre des Finances	692,00 \$	692,00 \$
Ministre des Finances	1 966,98 \$	1 966,98 \$
Postes Canada	392,35 \$	- \$
Transport C.J.Z.	24 685,14 \$	50 232,59 \$
O.T.J.	3 500,00 \$	3 500,00 \$
Magéco LMG	22 794,05 \$	22 794,05 \$
Groupe GEO	1 494,68 \$	1 494,68 \$
Construction M.G.	143 776,24 \$	143 776,24 \$
Environnement CA	2 845,63 \$	2 845,63 \$
Construction de l'avenir	110 549,77 \$	110 549,77 \$
PG Solutions	12 607,02 \$	12 607,02 \$
Comité culturel	2 500,00 \$	2 500,00 \$
Fabrique Lac-Bouchette	1 000,00 \$	1 000,00 \$
Conseil régional de la culture	100,00 \$	100,00 \$
Club Passe-Partout	200,00 \$	200,00 \$
Gilles Marcoux	500,00 \$	500,00 \$
Ville de Roberval	64 593,00 \$	64 593,00 \$
Association des directeurs municipaux	923,43 \$	923,43 \$
Cain Lamarre	156,95 \$	156,95 \$
Coop Chambord	187,28 \$	187,28 \$
Corporate Express Canada	380,29 \$	380,29 \$
Distribution sports loisirs installation	320,73 \$	320,73 \$
E.K. Électrik	134,52 \$	134,52 \$
H20 Innovation	7 098,19 \$	7 098,19 \$
Mégaburo	729,28 \$	729,28 \$
MRC du Domaine-du-Roy	3 742,35 \$	- \$
Jeannot Munger	280,00 \$	280,00 \$
Groupe Conseil Novo	1 473,94 \$	1 473,94 \$
Nutrinor Énergie	2 602,35 \$	2 602,35 \$
Plomberie Girard et Voyer	97,73 \$	97,73 \$
Produits d'entretien Boily	274,22 \$	274,22 \$
Ram Gestions d'achats	110,87 \$	110,87 \$

Réseau Biblio	5 612,33 \$	5 612,33 \$
Société Canadienne des postes	171,03 \$	171,03 \$
SC.F.P.	417,14 \$	417,14 \$
Transport C.J.Z.	25 547,45 \$	- \$
Jean-Pierre Tremblay	88,80 \$	88,80 \$
Trium Médias	459,90 \$	459,90 \$
Vision informatik	94,28 \$	94,28 \$
Zéro Celsius	337,51 \$	337,51 \$
Cogeco câble	38,52 \$	38,52 \$
Receveur général du Canada	4 664,28 \$	4 664,28 \$
Ministère du Revenu	11 662,57 \$	11 662,57 \$
Bell Mobilité	216,00 \$	216,00 \$
Hydro-Québec - garage mun.	1 351,58 \$	18 781,16 \$
Bell - voirie	82,14 \$	177,17 \$
Hydro-Québec - pompage	656,56 \$	- \$
Hydro-Québec - éclairage public	41,85 \$	- \$
Hydro-Québec - CCCS	2 906,95 \$	- \$
Visa	117,42 \$	117,42 \$
Hydro-Québec - garage mun.	2 113,94 \$	- \$
SSQ	2 877,85 \$	2 877,85 \$
Hydro-Québec - édifice municipal	2 422,00 \$	- \$
Bell - Municipalité	95,03 \$	- \$
Hydro-Québec - éclairage public	1 065,91 \$	- \$
Hydro-Québec - étangs	2 953,75 \$	- \$
Hydro-Québec - centre comm.	2 413,51 \$	- \$
Hydro-Québec - aqueduc	2 855,11 \$	- \$
Desjardins sécurité financière	4 449,02 \$	4 449,02 \$
<b>Total:</b>	<b>560 623,81 \$</b>	<b>560 623,81 \$</b>
<b>Salaires</b>		
9 janvier 2020	5 875,47 \$	5 875,47 \$
16 janvier 2020	4 993,89 \$	4 993,89 \$
23 janvier 2020	5 342,49 \$	5 342,49 \$
30 janvier 2020	9 328,68 \$	9 328,68 \$
<b>Total des salaires</b>	<b>25 540,53 \$</b>	<b>25 540,53 \$</b>
<b>TOTAL:</b>	<b>586 164,34 \$</b>	<b>586 164,34 \$</b>

**ACCEPTÉE**

**2.1B**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jean-Pierre Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Lac-Bouchette dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

\_\_\_\_\_  
Jean-Pierre Tremblay,  
directeur général et secrétaire-trésorier

**2.2**

Résol. 20-033

**APPROBATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2019**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du rapport budgétaire au 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE le rapport budgétaire a été analysé par les membres du conseil en regard du pourcentage des dépenses encourues à la date du rapport;

ATTENDU QU'il reflète la situation financière au 31 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport budgétaire au 31 décembre 2019 soit accepté.

**ACCEPTÉE**

2.3

**AUTORISATION DE PAIEMENT SERVICES PROFESSIONNELS – L'ATELIER D'ARCHITECTURE DE LA POINTE-SPHÉRIQUE INC. POUR LE CENTRE SPORTIF**

Résol. 20-034

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Tony Potvin appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le paiement des services d'architecture au montant de 2 890\$ plus taxes à L'atelier d'architecture de la Pointe-Sphérique Inc. à même le surplus pour la préparation des documents nécessaires à la rénovation du pavillon d'accueil du centre sportif;

QUE le directeur général et secrétaire trésorier M. Jean-Pierre Tremblay soit autorisé à en effectuer le paiement.

**ACCEPTÉE**

2.4

**AUTORISATION DE PAIEMENT MAGÉCO LMG**

Résol. 20-035

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par Mme la conseillère Annie Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le paiement des services professionnels se terminant le 22 janvier 2020 au montant de 4 336,86\$ taxes incluses pour le remplacement des infrastructures de la rue Principale à Magéco LMG;

QUE le directeur général et secrétaire trésorier M. Jean-Pierre Tremblay soit autorisé à en effectuer le paiement.

**ACCEPTÉE**

2.5

**BRUNCH BÉNÉFICE – FILLES D'ISABELLE, LE CERCLE NOTRE-DAME-DU-LAC, N<sup>o</sup> 934**

Résol. 20-036

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Annie Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une contribution pour un montant de 25\$ aux Filles d'Isabelle de Roberval.

**ACCEPTÉE**

2.6

**MEMBRANES FILMTEC – EAU POTABLE**

Résol. 20-037

ATTENDU la nécessité de faire l'acquisition de nouvelles membranes pour le système d'eau potable;

ATTENDU QUE le conseil a reçu deux (2) soumissions pour le prix des membranes, soit :

H<sub>2</sub>O Innovation :  
61 192\$ plus taxes, installation incluse,

Les équipements Lapierre  
59 500\$ plus taxes, installation non incluse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Lac-Bouchette fasse l'acquisition de 68 membranes FILNF270-400/34I à H<sub>2</sub>O Innovation et ce pour un montant total de 61 192\$ plus taxes, l'installation incluse à même le surplus accumulé.

**ACCEPTÉE**

**2.7                    AUTORISATION DU PAIEMENT DES TAXES – CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Résol. 20-038

ATTENDU QUE le centre communautaire a eu des dommages causés par l'eau;

ATTENDU QUE les assurances ne paient pas les taxes que la Municipalité peut réclamer;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. la conseiller Réal Bérubé appuyé par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des taxes au montant de 4 521,64\$ à construction Bon-Air Inc.

**ACCEPTÉE**

**2.8                    AUTORISATION DE PAIEMENT SERVICES PROFESSIONNELS – L'ATELIER D'ARCHITECTURE DE LA POINTE-SPHÉRIQUE INC. POUR LE GARAGE**

Résol. 20-039

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Caroline Roberge appuyée par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le paiement des services d'architecture se terminant le 27 janvier 2020 au montant de 3 300\$ plus taxes à L'atelier d'architecture de la Pointe-Sphérique Inc. pour la construction du garage municipal;

QUE le directeur général et secrétaire trésorier M. Jean-Pierre Tremblay soit autorisé à en effectuer le paiement.

**ACCEPTÉE**

**2.9                    DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MÉPAC**

La demande est refusée.

**2.10**  
Résol. 20-040

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – RÉCIF 02**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Annie Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une contribution au montant de 50\$ à Récif 02.

**ACCEPTÉE**

**3. PERSONNEL**

Aucun item

**4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES**

Aucun item

**5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS**

Aucun item

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun item

**7. TRANSPORT ROUTIER**

Aucun item

**8. HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun item

**9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**9.1 DEMANDE AU RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 18-22 – 108, RUE PRINCIPALE**

Résol. 20-041

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme concernant une demande au règlement du PIIA numéro 18-22;

ATTENDU QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme voulant informer le conseil municipal que la demande consiste à ajouter deux portes de garage à un abri d'auto attaché au motel afin de créer un garage attaché et que ce projet inclus la démolition de la chambre #10;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur qui sera installé sur le garage projeté sera en déclin de bois vertical comme la partie existante;

ATTENDU QU'il ne s'agit pas de travaux majeurs et que la forme du bâtiment ne sera pas affectée par les travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de permis qui consiste à ajouter deux portes de garage à un abri d'auto attaché au motel afin de créer un garage attaché et que ce projet inclus la démolition de la chambre #10 du 108, rue Principale car ainsi elle répondra aux critères du règlement du PIIA numéro 18-22 du secteur.

**ACCEPTÉE**

**9.2 DEMANDE AU RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 18-22, 164, RUE PRINCIPALE**

Résol. 20-042

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme concernant une demande au règlement du PIIA numéro 18-22;

ATTENDU QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme voulant informer le conseil municipal que la demande consiste à octroyer un permis de construction d'un bâtiment accessoire de type garage qui sera situé en cour arrière de la résidence au 164, rue Principale;

ATTENDU QUE la finition extérieure des murs et de la toiture proposée est identique à celle du bâtiment principal;

ATTENDU QUE la volumétrie du bâtiment projeté est semblable au bâtiment principal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par M. le conseiller Tony Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de permis qui consiste à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire de type garage situé en arrière du 164, rue Principale afin de répondre aux critères du règlement du PIIA numéro 18-22 du secteur.

**ACCEPTÉE**

**10. LOISIRS ET CULTURE**

**10.1 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES**

Résol. 20-043

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Tony Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Lac-Bouchette autorise la présentation du projet de rénovation du Centre sportif municipal au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Lac-Bouchette à payer sa part des coûts admissibles au projet à même le surplus accumulé et à payer les coûts d'exploitation continus de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;



QUE la Municipalité de Lac-Bouchette désigne M. Jean-Pierre Tremblay directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**ACCEPTÉE**

**11. VARIA**

**11.1 ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

Résol. 20-044

ATTENDU QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Lac-Bouchette se termine cette année;

ATTENDU QUE l'article 46.1 de la loi sur la fiscalité municipale nous permet de reconduire le rôle 2018, 2019 et 2020 pour une période de trois (3) autres années c'est-à-dire 2021, 2022 et 2023 ou encore de donner le mandat de procéder à une équilibrage du rôle d'évaluation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Tony Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers de donner le mandat pour procéder à une équilibrage du rôle d'évaluation.

**ACCEPTÉE**

**11.2 LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2020**

Résol. 20-045

ATTENDU QUE les décideurs et élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

ATTENDU QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

ATTENDU QUE les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 9.2% de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2016-2017 (12,1% pour les garçons et 6,3% pour les filles);

ATTENDU QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000\$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000\$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

ATTENDU QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

ATTENDU QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelques 24,7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

ATTENDU QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000\$ et 20 000\$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000\$ par décrocheur;

ATTENDU QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement et ce dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

ATTENDU QUE le CRÉPAS organise du 17 au 21 février 2020 la 13<sup>e</sup> édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème *Nos gestes, un + pour leur réussite*, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

ATTENDU QUE les élus de notre municipalité porteront le ruban de la persévérance scolaire, symbole commun de toutes les régions du Québec pour témoigner de l'appui aux jeunes dans leurs efforts pour diplômer, lors de leurs activités et représentations dans le milieu;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Annie Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE déclarer les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay–Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

DE faire parvenir copie de cette résolution au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

**ACCEPTÉE**

11.3  
Résol. 20-046

**DEMANDE DE LA PAROISSE SAINT-THOMAS-D'AQUIN**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Caroline Roberge appuyée par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une subvention de 500\$ à la Fabrique pour l'installation d'équipements de sécurité.

**ACCEPTÉE**

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des citoyens posent des questions et le conseil leur répond.

13.  
Résol. 20-047

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée;

Il est 19 h 33.

**ACCEPTÉE**

\_\_\_\_\_  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

---